

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du vendredi 24 novembre 2017

La lettre de convocation suivante a été adressée à Mesdames et Messieurs les Conseillers le 18 novembre 2017. Mmes et MM. les Conseillers sont convoqués à la séance ordinaire du Conseil Municipal qui a eu lieu le vendredi 24 novembre 2017 à 19h.

ORDRE DU JOUR :

- I. APPROBATION DU PV DU 27 OCTOBRE 2017**
- II. QUESTIONS FINANCIÈRES**
- III. QUESTIONS SCOLAIRES**
- IV. URBANISME & ASSAINISSEMENT - ENVIRONNEMENT**
- V. PERSONNEL**
- VI. TRAVAUX – VOIRIE – BATIMENTS COMMUNAUX**
- VII. INTERCOMMUNALITE**
- VIII. ASSOCIATIONS**
- IX. QUESTIONS - INFORMATIONS DIVERSES**
- X. PROCHAINE RÉUNION**

Présents : Sylvain BARREAUD, Bernard MOREAU, Monique VRILLAUD, Cathie GUIBERTEAU, Marie NEVEUR, Jeannick GUILLOT, Mathieu BOURRIER, Yves CORNILLE, Francis BORDET, Chantal WALLON-PELLO, Thierry GAYANT, Laurence PACAUD.

Absents excusés : Alain TENENBAUM (pouvoir à Monique VRILLAUD), Fabrice CAZAVANT (pouvoir à Cathie GUIBERTEAU), Emmanuelle PELTIER (pouvoir à Marie NEVEUR).

Secrétaire de séance : Francis BORDET

I. APPROBATION DU PV DU 24 novembre 2017

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 24 novembre a été approuvé à l'unanimité avec les remarques suivantes relatives au projet de régie pour le stationnement des bateaux et des camping-cars. Le Maire a proposé que les propriétaires de camping-cars viennent eux-mêmes payer le montant de la redevance des nuitées à la mairie pendant les heures d'ouverture de cette dernière.

Il a également proposé que les propriétaires des bateaux viennent eux même payer le montant de la redevance des nuitées aux canotiers.

II. QUESTIONS FINANCIÈRES

1) Taxe d'aménagement

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de modifier le secteur géographique de la taxe d'aménagement comme suit :

Taux de 2% sur tout le territoire communal à l'exception des zones répertoriées ci-dessous où le taux pratiqué sera de 4%.

- AB 58, 82, 83, 90, 93, 121, 166, 228, 229, 231, 246
- AC 302

- AD 227, 250
- AE 001
- YC 070
- YD 013, 129, 398, 399, 400, 405
- YE 008, 009, 010, 023, 046, 103, 263, 269
- YI 148
- YM 165, 166, 167, 168, 177, 222
- YN 058, 141, 142
- ZD 285, 286
- ZT 087, 341, 342, 344, 412

D'exonérer en application de l'article L. 331-9 du code de l'urbanisme

1° les locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1° de l'article L. 331-12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2° de l'article L. 331-7 (logements aidés par l'Etat dont le financement ne relève pas des PLAI – prêts locatifs aidés d'intégration qui sont exonérés de plein droit – ou du PTZ+)

2° dans la limite de 50% de leur surface, les surfaces des locaux à usage d'habitation principale qui ne bénéficient pas de l'abattement mentionné au 2° de l'article L. 331-12 et qui sont financés à l'aide du prêt ne portant pas intérêt prévu à l'article L. 31-10-1 du code de la construction et de l'habitation (logements financés avec un PTZ+)

La présente délibération est valable pour une durée d'un an tacitement reconductible.

Elle est transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1^{er} jour du 2^{ème} mois suivant son adoption.

2) Tarif 2018 : locations, produits services, cimetière, vaisselle

Le Maire propose, à compter du 1^{er} janvier 2018, d'augmenter les tarifs de 1,2%, arrondis à l'euro le plus proche ; le détail des tarifs est joint en annexe.

Quelques tarifs restent inchangés comme le transport de matériel loué, les raticides, etc. La caution pour la location d'une salle passe à 200€, elle était de 161€ auparavant.

Le tarif des photocopies reste inchangé, il avait été augmenté de façon importante en 2017 afin d'obtenir des prix ronds pour en faciliter la perception.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte les nouveaux tarifs ci-dessus.

3) Indemnité de conseillère déléguée

Jeannick Guillot, conseillère déléguée à l'environnement et aux espaces verts, fait part au Conseil Municipal de sa volonté, de ne plus percevoir, pour des raisons professionnelles et personnelles, son indemnité de conseillère déléguée car elle estime ne pas avoir la disponibilité pour assumer correctement sa fonction.

Le Maire et le Conseil Municipal lui font part de leur soutien et la remercient pour le travail important qu'elle accomplit au sein de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, respecte sa décision et accepte sa demande qui prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2018.

4) Bilan 2017 du gîte et du point d'informations touristiques

a) Bilan 2017 du gîte

La fréquentation du gîte en 2017 a été excellente. Les mois de Juillet et août ont été loués en totalité et le bilan financier est de 3518 euros soit une nette augmentation par rapport à 2016 dont le bilan financier était de 1942 euros.

b) Bilan 2017 du point d'informations touristiques

2017 a été moins intéressante que les années 2015 et 2016 en terme de fréquentation du Point Tourisme. Ceci est essentiellement dû au fait que les températures des mois de juillet et août 2017 étaient nettement moins favorables que celles des années précédentes.

- 2015 : 611 visites,
- 2016 : 816 visites,
- 2017 : 550 visites.

Notre village plaît beaucoup et les visiteurs le trouvent bien aménagé. Ils regrettent l'absence d'un bar ouvert les après-midi et peut être un manque de signalisation de la baignade.

Beaucoup de demandes étaient relatives à la Flow Vélo et le WIFI est de plus en plus utilisé devant la Mairie sur le banc en pierre.

6) Bilan 2017 de la base nautique et devis

Le Maire fait une présentation du bilan de la saison 2017 et soumet au Conseil Municipal les devis pour l'entretien des équipements liés à l'activité du port ainsi que pour l'accueil des plaisanciers présentés par M Gatineau, gérant de la SARL.

DEVIS POUR L'ENTRETIEN DES EQUIPEMENTS LIES A L'ACTIVITE DU PORT

- le ramassage des poubelles sur les quais, la baignade, le port et le Pré Valade,
 - le nettoyage des deux sanitaires (Rue du Port et Pré Valade) les week-ends et jours fériés des mois de juillet et août,
 - Pose, entretien et dépose des lignes d'eau, du déflecteur et du ponton de la baignade,
- D'un montant de 2 064 € TTC.

DEVIS POUR L'ACCUEIL DES PLAISANCIERS

- Forfait annuel de 1090 € TTC
- Auquel s'ajoute (TTC) :
- 3.50 € par escale à la journée
 - 12.24 € par escale à la semaine
 - 21.10 € par escale au mois

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte les deux devis ci-dessus.

5) Décision modificative : ajustement chapitre 012

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à une modification du budget afin d'ajuster les chapitres 012 et 65.

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
6218 (012) : autres personnel	300		
6411 (012) : personnel titulaire	1300		
6413 (012) : personnel non titulaire	900		

65541 (65) : contrib. Fonds compensation charges territ.	5000		
678 (67) : Autres charges exceptionnelles	-7500		
Total Dépenses	0	Total Recettes	0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après délibération accepte la décision modificative n°6 décrite ci-dessus.

III. QUESTIONS SCOLAIRES

1) Compte rendu de l'inauguration du nom de l'école le 11 novembre

Très belle manifestation avec une fréquentation importante.

En 2018, la commune célèbrera la commémoration du centenaire de l'Armistice de la guerre 1914 -1918. Il faudra s'y prendre tôt pour préparer cette manifestation afin d'avoir la participation des enfants des écoles.

2) Compte rendu de la réunion du Conseil d'école du 9 novembre

Lors de la prochaine rentrée scolaire le RPI (regroupement pédagogique intercommunal) verra 26 élèves partir pour rejoindre les classes de 6^{ème} alors qu'à ce jour seulement 4 enfants arriveraient en petite section en septembre prochain. 2 autres pourraient également rejoindre la classe de petite de section en janvier 2018.

Cette situation est très préoccupante dans la mesure où le RPI pourrait à nouveau perdre une classe à la rentrée 2018.

Le RASED, le Réseau d'Aide à la Scolarité des Enfants en Difficultés qui intervient à la demande des familles ou des enseignants souhaiterait obtenir un soutien financier.

La rentrée s'est très bien passée et toutes les classes ont déjà participé ou participeront à un projet artistique durant cette année scolaire:

- Le projet résonance « Art Contemporain et Cours d'Eau »,
- Le projet « découverte de la biodiversité » avec « Les Petits Débrouillards »,
- Le projet « du spectacle plein les mirettes »,
- En janvier 2018, les classes maternelles participeront à un projet en art plastique avec Benoit Hapiot,
- D'autres vont créer une chanson avec Pascal Péroteau.

Le projet intergénérationnel en maternelle a rencontré un vif succès tant en ce qui concerne les enfants que les 12 seniors de nos deux communes de Crazannes et Port d'Envaux qui ont participé à ce projet.

Les moments d'échange ont été très enrichissants pour chacun des participants.

A ces projets s'ajoutent de nombreuses autres activités:

- Des activités sportives,
- Le projet VOILE en juin 2018,
- Le projet KAYAK toujours très apprécié même s'il n'est pas facile à mettre en œuvre avec 26 élèves.

Le projet « la grande lessive » sera reconduit le 29 mars 2018.

La fête de l'école est planifiée le 15 juin 2018 à Crazannes.

Le bilan financier de la coopérative scolaire a été évoqué.

Mme Varoqui a également parlé des exercices de PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité) au profit des élèves.

Les parents d'élèves sont dans l'ensemble très satisfaits. Ils ont adressé de nombreux remerciements, ce qui est très positif et encourageant pour toutes celles et ceux qui œuvrent au profit des enfants de notre RPI.

3) Compte rendu de la réunion du SIVOS du 16 novembre

Nous avons un gros souci avec notre effectif scolaire. Lors de la prochaine rentrée, nous pourrions passer de 144 à 124 élèves avec une classe qui fermerait et la menace sur un emploi.

Force est de constater que nous arrivons aux limites du système avec notre RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal).

Dans un tel contexte, la priorité sera donnée à la préservation des emplois.

Les demandes des agents ont été évoquées et des « cartes Cado », comme les années précédentes, leurs seront offertes.

La cantine de Crazannes connaît quelques problèmes avec les réfrigérateurs qui grillent les uns après les autres suite à une malfaçon. Une mise en demeure a été adressée au prestataire qui les a installés.

4) Position du Conseil municipal sur les rythmes scolaires

Le Maire rappelle les résultats du sondage effectué auprès des parents, des enseignants et des agents sur l'organisation du temps scolaire à la rentrée prochaine.

Les résultats obtenus révèlent des positions contrastées avec une courte majorité de parents favorable au retour à la semaine des 4 jours et une majorité d'enseignants et d'agents favorable au maintien de la semaine des 4 jours et demi.

Il ressort également des avis exprimés que les membres de la communauté scolaire, dans leur grande majorité, apprécient les temps d'activité périscolaire et reconnaissent l'intérêt qu'ils représentent pour les élèves.

Au vu de ces résultats, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ne voit pas de raisons objectives de modifier l'organisation des rythmes scolaires et décide de maintenir la semaine de 4 jours et demi.

Toutefois, le Conseil Municipal, à l'unanimité, soumet cette décision au respect de deux conditions :

- . Le maintien par l'État du fonds de soutien de 50 euros par élève et par an,
- . Une organisation des transports scolaires identique à ce qui se pratique actuellement.

IV. URBANISME – ASSAINISSEMENT – ENVIRONNEMENT

1) La Charente : état des quais

Une partie des quais sur le chemin de halage à hauteur de la maison Baert s'est effondrée sur une longueur de 10 à 15 mètres.

Le Conseil Municipal envisage d'effectuer la réparation par les employés municipaux mais l'accès aux quais à cet endroit n'est pas facile et nécessitera des mesures de sécurité.

2) Situation de sécheresse exceptionnelle (mesures actuelles et futures sur l'usage de l'eau)

La situation est réellement très inquiétante. Le débit de la Charente est de 9 mètres cubes par seconde alors qu'il devrait être de 20 mètres cubes à cette période de l'année.

Si l'hiver n'est pas suffisamment pluvieux, la situation pourrait être très préoccupante en 2018.

Il faut d'ores et déjà anticiper et se placer dans l'hypothèse qui serait la plus défavorable en recherchant la façon d'embellir le village avec des plantes moins consommatrices en eau.

Jeannick Guillot a proposé de mettre plus de graminées qui sont beaucoup plus résistantes à la sécheresse et demandent moins d'arrosage.

3) Schéma de mise en œuvre de la DECI (défense extérieure contre incendie)

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n°17-082 du 17 mars 2017 portant règlement départemental de la défense extérieure contre l'incendie (DECI),

Attendu que ce règlement rappelle que les habitations, notamment en zone d'habitat dispersé, doivent se situer au maximum à 400 mètres d'un point d'eau incendie,

Considérant que certains hameaux de la commune ne répondent pas à cette obligation,

Attendu que pour se mettre en conformité avec la réglementation, la commune doit s'engager à assurer la DECI des hameaux non pourvus de protection contre l'incendie et propose de mettre en place un calendrier des travaux pour la création, là où cela est nécessaire de points d'eau incendie sous forme de bâches de stockage d'eau ou de poteaux d'incendie,

Vu le budget communal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal

Décide de s'engager à assurer la défense extérieure contre l'incendie des hameaux non pourvus de protection contre l'incendie,

Dit que la mise en place de points d'eau incendie sera réalisée à partir de 2018 et sur une période correspondant à la capacité financière de la commune pour financer ce dispositif,

Dit que les dépenses liées à ces travaux seront programmées chaque année au budget communal par une opération spécifique et ce à compter de 2018.

4) CYCLAD : distribution de calendrier de collecte et des nouvelles consignes de tri

Entre le 4 et le 16 décembre, les habitants de la Commune recevront un guide regroupant les nouvelles consignes de tri qui seront applicables à partir de janvier 2018.

De nouveaux containers destinés au contenu des sacs jaunes seront mis en place dans un avenir proche.

Pour répondre aux questions que certains de nos administrés se posent quant au montant de la taxe relative aux déchets ménagers qui ne baissent pas malgré les efforts faits en matière de tri, le Maire a précisé que le coût de traitement des déchets non recyclables est de plus en plus élevé et que la réduction des coûts de la collecte ne suffit pas à le compenser.

Le Maire rappelle que la Communauté de Communes n'a pas augmenté la redevance depuis quelques années et que son niveau est un des plus bas du Département.

V. PERSONNEL

1) Contrôle URSSAF (7 décembre à 9h30)

La municipalité a été informée qu'elle ferait l'objet d'un contrôle de l'URSSAF le 7 décembre 2017.

2) Remboursement des frais de visite médicale

Considérant l'obligation des agents d'être soumis à des visites médicales tout au long de leur carrière,
Considérant l'absence de prise en charge par la caisse primaire d'assurance maladie,

Considérant le caractère obligatoire de fournir des documents qui nécessitent un paiement (photographie, par exemple),

Le Maire propose que les frais de visite médicale et des documents accessoires soient remboursés aux agents sur production d'un justificatif.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

VI. TRAVAUX – VOIRIES – BÂTIMENTS COMMUNAUX

1) Point sur les travaux - fin des travaux à la Médiathèque

Les employés municipaux ont réalisé les travaux suivants depuis la dernière réunion du Conseil Municipal :

- Balayage et ramassage des feuilles,
- Travaux au cimetière,
- Taille des tilleuls devant la mairie,
- Transport de chaises et tables,
- Élagage des arbres,
- Plantation de bulbes,
- Ponçage du jeu en bordure de la Charente,
- Préparation des décorations de Noël,
- Travaux de plomberie à la salle polyvalente.

Les travaux d'isolation réalisés par les employés municipaux à la médiathèque sont appréciés par les utilisateurs.

2) Compte rendu de la commission de sécurité pour la salle polyvalente du mardi 7 novembre

Le Conseil Municipal a reçu un avis favorable de la commission de sécurité de l'arrondissement de Saintes pour les travaux d'agrandissement envisagés.

3) Contrôle du projet d'assainissement individuel (salle polyvalente)

Suite à la visite du Service d'Assainissement Individuel du Syndicat des Eaux du 19 octobre 2017, relatif au projet d'assainissement individuel de la salle polyvalente, la Mairie a reçu un avis favorable. Le Syndicat des Eaux a également avisé la Mairie que sa demande d'aide financière pour réaliser ce projet, serait transmise à l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

4) Planification des travaux 2018

Le Maire a présenté les projets d'investissements qui pourraient être exécutés en 2018, à savoir :

- . Construction de la salle annexe de la salle polyvalente,
- . Réfection des sentiers du pré-Valade en béton lavé,
- . Réfection de la partie endommagée des quais,
- . Aménagement du square de l'ancienne gare,
- . Aménagement d'un parking de 3 places devant l'entrée principale du cimetière,
- . Réfection de la voirie pour remédier aux dangers occasionnés par certaines déformations de la route,

Enfin, s'agissant de la Place des Halles, cette année devrait être consacrée à :

- Travailler sur la maîtrise d'œuvre en sollicitant des architectes qui pourraient élaborer des esquisses,
- Travailler également sur l'ingénierie financière de cette réalisation en affinant l'enveloppe à y consacrer et compatible avec les capacités financières de la Commune,
- Caler le montage financier avec la recherche de subventions.

Le Conseil Municipal s'est montré favorable à ces propositions.

5) Passage piéton à St James

La mise en place d'un passage piéton pour traverser la route juste après l'intersection en direction de Saint Georges des Coteaux afin de rejoindre l'abribus impose une pré-signalisation très difficile à mettre en place afin de prévenir les usagers de la route.

Le Maire a fait remarquer qu'à cet endroit cela pourrait s'avérer plus dangereux que bénéfique car la configuration de la voirie n'est vraiment pas propice à la création d'un passage piétonnier.

Le Conseil Municipal a donc décidé à l'unanimité de ne pas donner suite à cette demande qui avait été formulée par un habitant de Saint James.

6) Réunion commission d'urbanisme le jeudi 23 novembre à 18h

L'ordre du jour était relatif à l'aménagement de l'espace entourant l'ancienne gare.

L'idée serait de créer plusieurs espaces enherbés avec des bosquets et des arbres d'essence locale ne demandant pas ou très peu d'arrosage, entre lesquels les voitures et les camping-cars pourraient stationner lors des périodes d'affluence touristique.

Un chemin protégé devrait permettre de rejoindre la salle polyvalente en toute sécurité.

VII. INTERCOMMUNALITE

1) Natura 2000, comité de pilotage : compte rendu de la réunion à la mairie de Chaniers jeudi 16 novembre

Le compte rendu du comité de pilotage Natura 2000 est reporté à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

2) Statuts de la CDC : délibérations sur modification statutaire

Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 relative à la réforme des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 relative à la modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles,
Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République,
Vu l'arrêté préfectoral n°93-2827 en date du 30 décembre 1993 portant création de la communauté de communes de Charente-Arnoult Cœur de Saintonge,
Vu la circulaire du 15 septembre 2004 relative aux nouvelles dispositions concernant l'intercommunalité introduites par la loi « liberté et responsabilités locales »,
Vu la circulaire du 23 novembre 2005 relative à l'intercommunalité,
Vu l'article 5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences,
Vu l'article L.5214-23-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences requises permettant de bénéficier de la bonification de la dotation globale de fonctionnement,
Vu l'article 138 de la loi de finances 2017,
Vu la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté,
Vu la délibération n° 65-2017 du conseil communautaire en date du 20 septembre 2017 adoptant les nouveaux statuts ;

Entendu l'exposé du Maire sur la nécessité, pour la communauté de communes, de modifier ses statuts avec la rédaction suivante concernant l'ensemble des compétences obligatoires, optionnelles et facultatives :

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

- 1° Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur,
- 2° Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme,
- 3° Gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations dans les conditions prévues à l'article L.211-7 du code de l'environnement,
- 4° Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage, et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage,
- 5° Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés,

COMPÉTENCES OPTIONNELLES

La communauté de communes exerce, en lieu et place des communes, pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, les compétences suivantes :

- 1° Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie,
- 2° Politique du logement et du cadre de vie, politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées.
- 3° Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire,
- 4° Construction, entretien et fonctionnement d'équipements sportifs d'intérêt communautaire,

L'intérêt communautaire des équipements sportifs est défini comme suit :

- Terrain et vestiaires Club Cœur de Saintonge Rugby sis à Port d'Envaux sur les parcelles cadastrées qui suivent : YN 138.

- 5° Action sociale d'intérêt communautaire,

Politique de l'enfance et de la jeunesse :

- Création, réalisation, animation d'équipements d'accueil ou de loisirs d'intérêts communautaire des enfants de 0 à 17 ans. Participation à la réalisation et à la mise en œuvre de la politique enfance

territoriale au travers du suivi des contrats d'objectifs avec l'ensemble des partenaires engagés dans le projet éducatif local (PEL) ou le projet éducatif de territoire (PEDT) ou toutes autres formes de diagnostics ou schémas éducatifs territoriaux,

- Aides et accompagnement aux associations conventionnées pour la gestion des modes de garde de type accueils collectifs de mineurs (ACM) incluant la petite enfance, l'enfance et la jeunesse,
- Soutien à des structures associatives conventionnées engagées dans une démarche de parentalité à travers des actions identifiées et validées par la collectivité,
- Aide, accompagnement et participation financière aux temps d'animations pédagogiques (TAP) communaux identifiés dans le contrat projet éducatif de territoire (PEDT),
- Mise en œuvre d'un programme culturel adossé à la politique enfance visant à la réduction des inégalités d'accès à la culture en zone rurale. Création, réalisation, et mise en œuvre d'actions culturelles vers l'ensemble des publics mineurs du territoire et conventionnées dans le projet d'éducation artistique et culturelle (PEAC) du territoire.

6°Eau

7°Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

COMPÉTENCES FACULTATIVES.

1° Subventions aux associations, œuvrant dans les domaines sportif, culturel, événementiel, de l'insertion sociale ou caritatif.

2° Agences postales,

3° Infrastructures et réseaux de communications électroniques, exploitation et établissement d'infrastructures et de réseaux de télécommunications électroniques en application du I de l'article L.1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

4° La Communauté de Communes est habilitée à intervenir sous la forme de fonds de concours conformément aux dispositions de la loi du 13 août 2004.

Lu les statuts modifiés,

Les conseillers municipaux, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité, d'approuver la nouvelle rédaction des statuts de la communauté de communes et chargent le Maire de transmettre cette délibération au représentant de l'Etat et au Président de la Communauté de Communes Charente-Arnoult Cœur de Saintonge.

3) UNIMA

L'assemblée générale extraordinaire se tiendra le 29 novembre à Rochefort.

VIII. MANIFESTATIONS ET ASSOCIATIONS

1) Manifestations passées

Association	Manifestations	Dates	Commentaires
-------------	----------------	-------	--------------

Panloy	Soirées hantées pour fêter Halloween à Panloy	27 oct au 1 ^{er} nov	Réal succès à Panloy avec au moins un millier de personnes sur 4 jours. 100 personnes chaque après-midi pour la chasse au trésor (recherche d'une gravure volée par les fantômes d'Halloween) 150 personnes chaque soir pour les Soirée Hantées. Les ateliers et goûter ont été très appréciés.
Echappée Belle	Bourse aux jouets et vêtements	29 octobre	1ère édition pour la nouvelle équipe de l'Association avec 210 mètres de tables réservés à l'intérieur, et une vingtaine à l'extérieur. Les visiteurs ont répondu présents pour contribuer à la belle réussite de cette journée.
Fous Cavés	Assemblée Générale	3 novembre	102 adhérents cette année. Les trois manifestations organisées cette année (randonnée semi-nocturne, brocante et gestion du parking du free music) ont rapporté 6000 € qui sont les bienvenus pour aider au financement du festival. Remerciements à la commune et aux employés municipaux pour leur investissement dans l'organisation du festival. Bilan financier positif avec 25 000 € de bénéfice. Un nouveau conseil d'administration a été élu, sans changement dans le bureau.
Mairie	Inauguration du logo de l'école "L'Ancre bleue"	11 novembre	A part le temps qui n'était pas de la partie, très belle cérémonie avec une très bonne participation des parents. Madame l'Inspectrice de l'Académie était aux côtés de Monsieur le Maire et de Madame Varoqui pour inaugurer le nom de notre école.
Mairie	Commémoration de l'Armistice	11 novembre	A la suite de l'inauguration, les enfants, parents et enseignants se sont tous retrouvés autour du monument aux morts pour chanter la Marseillaise. Moment très émouvant.
Basket	Loto	19 novembre	217 personnes étaient présentes. On a connu mieux, sans doute un manque de communication. Bilan financier positif.
Conseil Départemental et Mairie	Action sécurité routière	21 novembre	17 personnes ont participé aux 4 ateliers proposés. Les personnes présentes ont des avis partagés, certaines auraient préféré des présentations sur les nouveaux panneaux de signalisation, que tous les groupes puissent participer aux 4 ateliers. Bonne sensibilisation aux effets de l'alcool et des drogues sur la conduite.

2) Manifestations à venir

Mouettes rieuses	Marché de Noël	26 novembre	10h - 18h
Pascal Taunay	Téléthon	10 novembre	Rassemblement de tous les véhicules à partir de 8h. Départementale 127 et chemin des 2 palisses fermés à la circulation. Repas à 12h sur réservation.
l'Automne	Repas de Noël	10 novembre	12h à la salle polyvalente (sur réservation).

3) Situation du Club de l'Automne

Le club de l'Automne a connu quelques soucis avec la démission de sa Présidente et le départ des personnes qui s'occupaient de la partie administrative, secrétariat et comptabilité.

Ces problèmes devraient prochainement être résolus permettant ainsi au club de l'Automne de poursuivre ses activités.

IX. QUESTIONS – INFORMATIONS DIVERSES

1) Contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine (31 octobre, Le Mung)

Eaux conformes aux valeurs limites pour l'ensemble des paramètres mesurés.

2) Changement de fréquence TNT

Un changement des Fréquences opérées par la TNT aura lieu le 23 janvier 2018.

Les téléspectateurs recevant la télévision par une antenne râteau risquent de perdre une partie des chaînes TNT. Si tel est le cas, pour continuer à recevoir l'intégralité des programmes de la TNT, ils devront effectuer une recherche et une mémorisation des chaînes. C'est une opération facile à réaliser avec la télécommande du téléviseur ou de l'adaptateur TNT.

3) Dégâts occasionnés par des sangliers

La municipalité a été informée que des sangliers avaient dévasté les jardins de la famille Brejon.

4) Association des maires

Le Conseil Municipal a été interpellé par l'Association des Maires sur l'intérêt de la mise en œuvre de circuits courts pour l'approvisionnement des denrées alimentaires.

X. PROCHAINE RÉUNION

Vendredi 22 décembre à 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h.